



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16 JUIN 2022

### PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI (présente de 18h30 à 18h41 puis de 18h47 à 20h10), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Nathalie ANDREOLETTI (absente de 18h41 à 18h47), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Daniel CHETTA), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

Assistaient à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX, Mme Sandrine GIUDICI, Mme Sophie BRENOT, M. Joël KOEHLER, Mme Aurélie RIDET, Mme Émilie SIMONÉ.

## PRÉAMBULE

## DÉCISIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Vincent CROUZIER, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2022.

#### Appel

Monsieur le Secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 28 membres sont présents pour 31 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 14 voix.

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Monsieur le Président propose de surseoir à ce rapport aux membres du Conseil Communautaire pour le proposer à validation lors du prochain Conseil Communautaire. En effet, lors de l'envoi du procès-verbal, le verbatim n'a pas été intégré au document.

**Modification n°5/2022. Désignation de délégué.es titulaires et suppléant.es au sein du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)**

**Rapporteur : P. ESPINOSA**

**Vu**, le Règlement Intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

**Vu**, le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.5711-1,

**Vu**, les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Ouche (SINOTIV'EAU), qui disposent que chaque commune membre est représentée par deux délégué.es titulaires plus un.e délégué.e par tranche de 1 000 habitants pour les communes supérieures à 2 000 habitants et autant de délégué.es suppléant.es.

Pour le périmètre de la commune de GENLIS, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dispose donc de six délégué.es titulaires et de six délégué.es suppléant.es, et de deux délégué.es titulaires et de deux délégué.es suppléant.es par périmètre de chacune des 21 autres communes membres, soit 48 délégué.es titulaires et 48 délégué.es suppléant.es au sein du Conseil Syndical du SINOTIV'EAU.

Il est rappelé qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/13, en date du 28 août 2020, n°08/09/2020/04 en date du 08 septembre 2020, n°17/12/2020/04 en date du 17 décembre 2020 et n°21/01/2021/05 en date du 21 janvier 2021, la liste des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU) est actuellement la suivante :

<b>Nom Prénom Titulaire</b>	<b>Nom Prénom Suppléant</b>
Christophe CHAGNEUX Dominique JANIN	Wilfried GONCALVES Olivier MOUILLON
André LONGCHAMP Daniel TORTEROTOT	Marie-Françoise DUPAS Alain TURMEL
Pascal FARINACCI Guy MORELLE	Ludivine DEMACON Frédéric LEBLANC
Patrick GUIGNIER Cédric GUILLAUMOT	Laurent GUIGNIER Jean-Michel KAUFMANN
Dominique PILLOT Bernard SOUBEYRAND	Jean-Luc MAHIEU Philippe REVENU
Pascal MARTEAU Philippe PETIT	René BEGRAND Solène LEVEQUE
Jean-Luc AUCLAIR Patrick ROBERT	Cédric BERNASCONI Daniel SAUVAIN
Denis BONIN Dominique RAVERAT	Benjamin BONIN Christophe POULLEAU
Olivier GAUTHRON Maurice LEHOUX Martial MATHIRON Jean-Emmanuel ROLLIN Jérôme THEVENEAU Gaëlle THOMAS	Hervé BILLON Jean-Paul BONY Sylvie CHASTRUSSE Jacqueline DALLA TORRE Alain IMARD Frédéric PERRIER
Fabrice BON Ludovic GAUTHIER	Alexandre PRIN Jean-Marc RENARD
Bernard DELARCHE Céline EUDES	Patrice ESPINOSA Daniel RIANDET
Christian MARTINENT Bernard NAVILLON	Albert COLARD Alain MERCIER

Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom Suppléant
Denis KIENE Joël MILLE	Jean-Marc FRELIH Monique PINGET
Pascal LERAT Jean-Pierre VIEILLARD	Gilles BRUEY Thomas DEHER
Rémi DONARD Éric de LAMARLIERE	M-Béatrice LIMBARDET Jean-Marc SOULIER
Jean-Marie FERREUX Pascal THABARD	Daniel HERMANN Laurence SCHERRER
Dominique DUGIED Emmanuel PONTILLO	Cyril CHIAPPIN Xavier DUCHEZ
Benoit FRANET Claude VERDREAU	Pascal COLIN Laurent POST
Marie-Paule FONTAINE Evelyne MONNOT	Laurent GAUTHEREAU Marco MELANI
Nathalie ALLARD Yann PIQUET	Maryline GRANDIOWSKY Laetitia REMONDINI
Sylvain PELLETIER Gilles ROBERT	Philippe CATTEAU Yann RHODDE
Simon GEVREY Jérôme MASSON	Laurent FAIVRE Éric MOUREY

Afin de donner suite à des modifications dans la composition des Conseils Municipaux des communes de COLLONGES-ET-PREMIÈRES, LONGEAULT-PLUVAULT et LONGECOURT-EN-PLAINE, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner des délégué.es titulaires et suppléant.es auprès du SINOTIV'EAU pour remplacer :

- Monsieur Philippe PETIT, Titulaire – COLLONGES-ET-PREMIÈRES,
- Monsieur Jean-Pierre VIEILLARD, Titulaire – LONGEAULT-PLUVAULT,
- Monsieur Éric de LAMARLIERE, Titulaire – LONGECOURT-EN-PLAINE.

**Considérant** que par les délibérations mentionnées ci-dessous, les communes proposent les remplacements suivants :

- COLLONGES-ET-PREMIÈRES : délibération en date du 31 mars 2022, proposant les modifications suivantes :
  - Remplacement de Monsieur Philippe PETIT par Monsieur René BEGRAND en qualité de délégué titulaire,
  - Remplacement de Monsieur René BEGRAND par Monsieur Emmanuel ORFAO, en qualité de délégué suppléant.
- LONGEAULT-PLUVAULT : délibération n°29 en date du 29 novembre 2021, proposant les modifications suivantes :
  - Remplacement de Monsieur Jean-Pierre VIEILLARD par Monsieur Thomas DEHER, en qualité de délégué titulaire,
  - Remplacement de Monsieur Thomas DEHER par Monsieur Daniel SUTY, en qualité de délégué suppléant.
- LONGECOURT-EN-PLAINE : délibération n° 1-08062022 en date du 08 juin 2022 proposant les modifications suivantes :
  - Remplacement de Monsieur Éric DE LAMARLIERE par Monsieur Gérard BERTHOZ, en qualité de délégué titulaire,
  - Remplacement de Madame Marie-Béatrice LIMBARDET par Monsieur Paul MURANO, en qualité de délégué suppléant.

**Considérant** qu'en vertu de l'article L.5711-1 du C.G.C.T pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter **sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.**

À 18h41, Madame Nathalie ANDREOLETTI quitte la salle du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉSIGNE** comme suit, au scrutin secret, à l'**unanimité**, les délégués titulaires et suppléants suivants auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU) :
  - **COLLONGES-ET-PREMIÈRES** :
    - Remplacement de Monsieur Philippe PETIT par Monsieur René BEGRAND en qualité de délégué titulaire,
    - Remplacement de Monsieur René BEGRAND par Monsieur Emmanuel ORFAO, en qualité de délégué suppléant.
  - **LONGEAULT-PLUVAULT** :
    - Remplacement de Monsieur Jean-Pierre VIEILLARD par Monsieur Thomas DEHER, en qualité de délégué titulaire,
    - Remplacement de Monsieur Thomas DEHER par Monsieur Daniel SUTY, en qualité de délégué suppléant.
  - **LONGECOURT-EN-PLAINE** :
    - Remplacement de Monsieur Éric DE LAMARLIERE par Monsieur Gérard BERTHOZ, en qualité de délégué titulaire,
    - Remplacement de Madame Marie-Béatrice LIMBARDET par Monsieur Paul MURANO, en qualité de délégué suppléant.
- **PRÉCISE**, à l'unanimité, la nouvelle liste des représentant.es de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU), comme suit :

Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom Suppléant
Christophe CHAGNEUX Dominique JANIN	Wilfried GONCALVES Olivier MOUILLON
André LONGCHAMP Daniel TORTEROTOT	Marie-Françoise DUPAS Alain TURMEL
Pascal FARINACCI Guy MORELLE	Ludivine DEMACON Frédéric LEBLANC
Patrick GUIGNIER Cédric GUILLAUMOT	Laurent GUIGNIER Jean-Michel KAUFMANN
Dominique PILLOT Bernard SOUBEYRAND	Jean-Luc MAHIEU Philippe REVENU
Pascal MARTEAU <b>René BEGRAND</b>	<b>Emmanuel ORFAO</b> Solène LEVEQUE
Jean-Luc AUCLAIR Patrick ROBERT	Cédric BERNASCONI Daniel SAUVAIN
Denis BONIN Dominique RAVERAT	Benjamin BONIN Christophe POULLEAU
Olivier GAUTHRON Maurice LEHOUX Martial MATHIRON Jean-Emmanuel ROLLIN Jérôme THEVENEAU Gaëlle THOMAS	Hervé BILLON Jean-Paul BONY Sylvie CHASTRUSSE Jacqueline DALLA TORRE Alain IMARD Frédéric PERRIER
Fabrice BON Ludovic GAUTHIER	Alexandre PRIN Jean-Marc RENARD
Bernard DELARCHE Céline EUDES	Patrice ESPINOSA Daniel RIANDET
Christian MARTINENT Bernard NAVILLON	Albert COLARD Alain MERCIER
Denis KIENE Joël MILLE	Jean-Marc FRELIH Monique PINGET
Pascal LERAT <b>Thomas DEHER</b>	Gilles BRUEY <b>Daniel SUTY</b>
Rémi DONARD <b>Gérard BERTHOZ</b>	<b>Paul MURANO</b> Jean-Marc SOULIER

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom Suppléant
Jean-Marie FERREUX Pascal THABARD	Daniel HERMANN Laurence SCHERRER
Dominique DUGIED Emmanuel PONTILLO	Cyril CHIAPPIN Xavier DUCHEZ
Benoit FRANET Claude VERDREAU	Pascal COLIN Laurent POST
Marie-Paule FONTAINE Evelyne MONNOT	Laurent GAUTHEREAU Marco MELANI
Nathalie ALLARD Yann PIQUET	Maryline GRANDIOWSKY Laetitia REMONDINI
Sylvain PELLETIER Gilles ROBERT	Philippe CATTEAU Yann RHODDE
Simon GEVREY Jérôme MASSON	Laurent FAIVRE Éric MOUREY

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

À 18h47, Madame Nathalie ANDREOLETTI reprend place au sein de l'Assemblée.

**Modification n°3/2022 de la composition de la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »**

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à des modifications dans la composition des Conseils Municipaux des communes de CHAMBEIRE, COLLONGES-ET-PREMIÈRES, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner des nouveaux membres de la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique » pour remplacer :

- CHAMBEIRE : Monsieur Jean-Luc MAHIEU,
- COLLONGES-ET-PREMIÈRES : Monsieur Philippe PETIT.

**Considérant** les propositions des communes mentionnées ci-dessous :

- CHAMBEIRE : proposant le remplacement de Monsieur Jean-Luc MAHIEU par Monsieur Philippe REVENU,
- COLLONGES-ET-PREMIÈRES : proposant le remplacement de Monsieur Philippe PETIT par Madame Julie VAN TROOSTENBERGHE,

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur,

**Considérant** qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/04 en date du 28 août 2020 et n°15/07/2021/05 en date du 15 juillet 2021, la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique » est constituée comme suit :

Membres représentants élus	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Jacques LOURY
Madame Catherine BERTET	Monsieur Jean-Luc MAHIEU
Monsieur Daniel CHETTA	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Sylvain FERREUX	Monsieur Christophe MAZUER
Monsieur Jean-Marc FRELIH	Monsieur Éric MOUREY
Madame Sophie GAUDILLAT	Monsieur Jean PATOUILLET
Monsieur Olivier GAUTHRON	Monsieur Philippe PETIT
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Étienne PITON
Madame Maryline GRANDIOWSKY	Monsieur Alexandre PRIN
Monsieur Dominique JANIN	Monsieur Francis VEYSSE

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Le Conseil Communautaire :

- **DESIGNE**, comme suit, au scrutin secret, **à l'unanimité**, les membres représentants les communes de CHAMBEIRE et COLLONGES-ET-PREMIÈRES au sein de la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique » :
  - CHAMBEIRE : Remplacement de Monsieur Jean-Luc MAHIEU par Monsieur Philippe REVENU,
  - COLLONGES-ET-PREMIÈRES : Remplacement de Monsieur Philippe PETIT par Madame Julie VAN TROOSTENBERGHE,
- **PRÉCISE**, **à l'unanimité**, la nouvelle composition de la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique », comme suit :

<b>Membres représentants élus</b>	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Jacques LOURY
Madame Catherine BERTET	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Daniel CHETTA	Monsieur Christophe MAZUER
Monsieur Sylvain FERREUX	Monsieur Éric MOUREY
Monsieur Jean-Marc FRELIH	Monsieur Jean PATOUILLET
Madame Sophie GAUDILLAT	Monsieur Étienne PITON
Monsieur Olivier GAUTHRON	Monsieur Alexandre PRIN
Monsieur Simon GEVREY	<b>Monsieur Philippe REVENU</b>
Madame Maryline GRANDIOWSKY	<b>Madame Julie VAN TROOSTENBERGHE</b>
Monsieur Dominique JANIN	

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Monsieur Dominique JANIN informe que Monsieur Christophe MAZUER ne fait plus partie des élus de la commune d' AISEREY.

Il semblerait que cette information n'ait pas été transmise à la Collectivité.

Monsieur Jean-Marc LOVAT, Directeur Général des Services, rappelle qu'une information a été relayée dernièrement aux communes, à l'aide d'une fiche à compléter et à transmettre la Communauté de Communes pour informer des modifications apportées au sein des conseils municipaux.

**[Modification n°3/2022 de la composition de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »](#)**

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à une modification de la composition du conseil municipal de la commune de COLLONGES-ET-PREMIÈRES, il convient de désigner un nouveau membre pour remplacer Monsieur Phillippe PETIT, membre de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration ».

Le Conseil Municipal de la commune de COLLONGES-ET-PREMIÈRES, propose son remplacement par Monsieur Pascal MARTEAU,

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur,

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/05 en date du 28 août 2020 et n°15/07/2021/06 en date du 15 juillet 2021, la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration » est constituée comme suit :



<b>Membres représentants élus</b>	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Madame Claire JACOTOT
Monsieur Sébastien BONNOT	Monsieur Denis KIENE
Monsieur Jean-Pierre COFFIN	Madame Evelyne MONNOT
Madame Sylvie CHASTRUSSE	Monsieur Philippe PETIT
Madame Rolande CHRETIEN	Madame Corinne PRIN
Madame Jacqueline DALLA TORRE	Monsieur Daniel RIANDET
Madame Françoise GAUTHEROT	Monsieur Jérôme THEVENEAU
Madame Maryline GRANDIOWSKY	

Le Conseil Communautaire :

- **DÉSIGNE**, au scrutin secret, à l'unanimité, Monsieur Pascal MARTEAU, conseiller municipal de la commune de COLLONGES-ET-PREMIÈRES en remplacement de Monsieur Philippe PETIT, comme membre de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »,
- **PRÉCISE**, à l'unanimité, la nouvelle composition de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration », comme suit :

<b>Membres représentants élus</b>	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Madame Claire JACOTOT
Monsieur Sébastien BONNOT	Monsieur Denis KIENE
Monsieur Jean-Pierre COFFIN	<b>Monsieur Pascal MARTEAU</b>
Madame Sylvie CHASTRUSSE	Madame Evelyne MONNOT
Madame Rolande CHRETIEN	Madame Corinne PRIN
Madame Jacqueline DALLA TORRE	Monsieur Daniel RIANDET
Madame Françoise GAUTHEROT	Monsieur Jérôme THEVENEAU
Madame Maryline GRANDIOWSKY	

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

**Modification n°3/2022 de la composition de la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »**

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à une modification de la composition du conseil municipal de la commune de CHAMBEIRE, il convient de désigner un nouveau membre pour remplacer Monsieur Jean-Luc MAHIEU au sein de la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique ».

Le Conseil Municipal de la commune de CHAMBEIRE propose son remplacement par Monsieur Bernard SOUBEYRAND.

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur,

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/06 en date du 28 août 2020 et n°15/07/2021/07 en date du 15 juillet 2021, la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique » est constituée comme suit :

<b>Membres représentants élus</b>	
Madame Nathalie ANDREOLETTI	Monsieur Emmanuel ORFAO
Madame Bernadette BERGER	Monsieur Martial PARIZOT
Monsieur Dominique CHOPPIN	Madame Monique PINGET
Madame Patricia COTTRET	Monsieur Étienne PITON
Madame Marie-Paule FONTAINE	Madame Laurence SCHERRER

Membres représentants élus	
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Jérôme THEVENEAU
Madame Claire JACOTOT	Madame Marie-Jo TROUSSEL
Monsieur Maurice LEHOUX	Monsieur Claude VERDREAU
Monsieur Jean-Luc MAHIEU	

Le Conseil Communautaire, par :

- 1 voix CONTRE,
  - 30 voix POUR,
- **DESIGNE**, au scrutin secret, Monsieur Bernard SOUBEYRAND, conseiller municipal de la commune de CHAMBEIRE, en remplacement de Monsieur Jean-Luc MAHIEU, comme membre de la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »,
- **PRÉCISE** la nouvelle composition de la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique », comme suit :

Membres représentants élus	
Madame Nathalie ANDREOLETTI	Monsieur Martial PARIZOT
Madame Bernadette BERGER	Madame Monique PINGET
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Étienne PITON
Madame Patricia COTTRET	Madame Laurence SCHERRER
Madame Marie-Paule FONTAINE	<b>Monsieur Bernard SOUBEYRAND</b>
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Jérôme THEVENEAU
Madame Claire JACOTOT	Madame Marie-Jo TROUSSEL
Monsieur Maurice LEHOUX	Monsieur Claude VERDREAU
Monsieur Emmanuel ORFAO	

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

## FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

### FINANCES

#### Décision Modificative N°1 (DM 1) du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée Communautaire, que par délibération n°17/03/2022/18 en date du 17 mars 2022 portant vote du budget primitif du Budget Principal, le Conseil Communautaire a validé l'inscription des sommes du Fonds Régional des Territoires (FRT), ces aides pouvant être de fonctionnement ou d'investissement.

Les inscriptions ont été faites de la manière suivante :

- 21 000,00 € en fonctionnement à l'article 6743,
- 22 000,00 € en investissement à l'article 20421.

Il s'avère que l'inscription de la somme au niveau de l'investissement est insuffisante de 3 150,00 € (Trois mille cent cinquante euros) pour pouvoir effectuer les derniers versements des aides.

En conséquence, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°1, afin d'inscrire les crédits correspondants au niveau de l'investissement :



Dépense - Investissement :

- 2313.64 Immobilisation en cours - 3 150,00 €
- 20421.90 Subventions organismes privés – Mobilier/Matériel + 3 150,00 €

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission réunie le 07 juin 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°1 (DM 1) du Budget Principal comme suit :

Dépense - Investissement :

- 2313.64 Immobilisation en cours - 3 150,00 €
- 20421.90 Subventions organismes privés – Mobilier/Matériel + 3 150,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision Modificative N°2 (DM 2) du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée Communautaire, que par délibération n°17/03/2022/18 en date du 17 mars 2022, le Conseil Communautaire a validé le budget primitif du Budget Principal de notre collectivité.

À la suite d'une mauvaise inscription sur une fiche inventaire, l'amortissement ne s'est pas correctement effectué sur les exercices 2021 et 2022.

Nous devons procéder à une régularisation à l'article 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations), d'un montant de 12 500,00 € (Douze mille cinq cents euros).

En conséquence, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°2 (DM2), afin d'inscrire les crédits correspondants :

Dépense - Fonctionnement :

- 6226.ADMT.830 Honoraires - 7 500,00 €
- 6288.ADMT.020 Prestations services extérieurs - 5 000,00 €
- 6811.NA.01 Dotations aux amortissements des immobilisations + 12 500,00 €

Recette - Investissement :

- 28183.NA.01 Immobilisations sur matériel de bureau et informatique + 12.500,00 €

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission réunie le 07 juin 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°2 (DM 2) du Budget Principal comme suit :

Dépense - Fonctionnement :

- 6226.ADMT.830 Honoraires - 7 500,00 €
- 6288.ADMT.020 Prestations services extérieurs - 5 000,00 €
- 6811.NA.01 Dotations aux amortissements des immobilisations + 12 500,00 €

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

## Recette - Investissement :

- 28183.NA.01 Immobilisations sur matériel de bureau et informatique + 12.500,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## Versement d'un fonds de concours à la commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX pour des travaux d'assainissement pour un bâtiment communal

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

**Vu**, la délibération n°2022 009 du conseil municipal de la commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX en date du 09 mai 2022, sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) pour le financement de travaux d'assainissement pour un bâtiment communal.

La commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX permet à la CCPD d'utiliser à son usage exclusif un bâtiment « préfabriqué » pour ses activités périscolaires.

Ce dernier qui n'est pas raccordé à l'assainissement collectif dispose d'une fosse septique mais dont la contenance est faible. Une vidange est donc réalisée 2 à 3 fois par an par une entreprise pour un coût d'environ 800,00 € TTC (Huit cents euros) par intervention. Ce coût est pour l'instant pris en charge alternativement par la commune et la Communauté de Communes.

Il semble donc opportun de raccorder ce bâtiment à l'assainissement collectif.

Un devis a été établi par l'entreprise MIROT BTP pour la pose de 33 mètres linéaires de tuyau PVC pour un coût de 3 673,00 € HT (Trois mille six cent soixante-treize euros) et un devis de la SAUR concernant le branchement pour un coût de 3 745,28 € HT (Trois mille sept cent quarante-cinq euros et vingt-huit centimes) soit un montant total de travaux pour 7 418,28 € HT (Sept mille quatre cent dix-huit euros et vingt-huit centimes).

Il est rappelé que le fonds de concours voté par le Conseil Communautaire ne peut excéder 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention éventuelle.

Il est ainsi proposé de prendre en charge 50% du coût HT de ces travaux dans le cadre d'un fonds de concours soit 3 709,00 € (Trois mille sept cent neuf euros).

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission réunie le 07 juin 2022,

À la question de Monsieur Dominique JANIN, demandant si une demande de subvention a été faite auprès du SINOTIV'EAU, Monsieur le Président répond, qu'à sa connaissance, le SINOTIV'EAU n'intervient jamais sur des demandes de subventions.

Monsieur Guy MORELLE précise qu'il s'agit d'un raccordement au réseau. Le paiement est donc à la charge du « particulier ».

Monsieur Claude VERDREAU rappelle que la commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX devra ensuite de faire une demande d'abattement sur la taxe de raccordement.

Monsieur Guy MORELLE rappelle à l'assemblée que ce dossier est en cours depuis plusieurs années. De plus, il précise qu'il demande à ne pas participer au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, Monsieur Guy MORELLE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'octroi d'un fonds de concours à la commune BESSEY-LES-CÎTEAUX pour des travaux d'assainissement estimés à 7 418,28 €HT (Sept mille quatre cent dix-huit euros et vingt-huit centimes) pour un bâtiment communal dont bénéficie la Communauté de Communes au titre de ses activités périscolaires, à hauteur de 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention, soit 3 709,00 € (Trois mille sept cent neuf euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **PERSONNELS**

### **Modification du tableau des effectifs n°3/2022 – Création de poste – Concours**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** la réussite au concours d'animateur (catégorie B – filière animation) d'un agent titulaire de la Collectivité, actuellement sur le grade d'adjoint d'animation territorial (Catégorie C – filière animation) et occupant les fonctions de Responsable de Structure,

**Considérant** que les missions réalisées par les Responsables de Structures, notamment relatives à l'encadrement des agents, relèvent de la catégorie B,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission réunie le 07 juin 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 1 ABSTENTION (M. Patrice LIEBELIN),
  - 30 voix POUR,
- **CRÉE** un poste d'animateur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,
  - **APPROUVE** la modification en conséquence du tableau des effectifs,
  - **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

# INFORMATIONS

## Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

### **Décision n°20/05/2022/01**

Demande de subvention auprès du Département de la Côte d'Or au titre de la répartition du produit des amendes de polices pour la réalisation d'un arrêt de bus à Aiserey.

### **Décision n°20/05/2022/02**

Demande de subvention auprès du Département de la Côte d'Or au titre de l'appel à projet Voirie pour la réalisation d'un arrêt de bus à Aiserey.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

## Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Lors de la Commission, qui s'est déroulée le 15 juin, les points suivants ont été abordés :

### ➤ **La Plaine Dijonnaise Magazine**

Le service Communication a terminé le bouclage de la nouvelle édition du journal intercommunal le 7 juin dernier. Les personnes présentes lors de ce Conseil peuvent emporter Les magazines, afin d'assurer la distribution dans les boîtes aux lettres des communes.

Monsieur le Président profite de cette occasion pour remercier les membres de la 1ère Commission et les communes pour les différentes relectures qui ont permis d'opérer aux dernières corrections sur la maquette.

### ➤ **Site Internet de la Plaine Dijonnaise**

Le développement du site Internet arrive à son terme. L'agence Studio Magnétique termine son travail sur les programmes d'activités destinés à l'Enfance Jeunesse. Ces programmes permettront aux familles de connaître les activités proposées par les équipes d'animations, sur les temps périscolaires et extrascolaires. Ce nouvel outil simplifiera également le travail des agents dans l'intégration des informations, qui se fera dorénavant par le back-office.

### ➤ **Annuaire des commerces**

Cet outil constitue un moyen de contribuer à la pérennité des acteurs économiques de proximité. Il sera en outre utile à la mise en valeur de leurs productions et de leurs savoir-faire locaux.

La mise en œuvre de ce projet induit des opérations de communication soutenues, d'une part à destination des commerçants et artisans, afin qu'ils connaissent cet outil gratuit mis à leur disposition et ajoutent des informations complémentaires, d'autre part à destination des habitants, afin qu'ils puissent avoir connaissance de ce service gratuit et facile d'accès.

L'annuaire numérique sera directement accessible via le nouveau site web de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Les différents supports de communication (print et numérique), seront diffusés au moment du lancement officiel de cet annuaire, prévu dans le courant du mois de septembre 2022.

### ➤ **Définition des politiques touristiques du territoire : temps de travail animé par MSA SERVICES sur l'opportunité d'un point d'information touristique**

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Pierre BONNEVIE, responsable MSA Services Bourgogne-Franche-Comté, a été missionné pour accompagner la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dans la définition de ses politiques touristiques.

Parmi les pistes d'actions retenues à l'issue de la première phase de travail, celle relative à l'opportunité de créer un office de tourisme ou un point d'information touristique sur le territoire doit être approfondie.

Un travail est également en cours avec la Charte fluviale, pour valoriser le canal de Bourgogne, dans la même optique que les Chemins doux.

Il est rappelé que les communes bénéficient d'un droit d'accès au site Internet pour intégrer leurs actualités et événements. Pour cela, il est nécessaire de transmettre au service Communication une adresse de messagerie valide pour permettre la création d'un accès privé pour chaque commune. Par exemple, pour la journée du Patrimoine, la Collectivité peut se faire le relais, via Iliwap ou tout autre support numérique.

La prochaine Commission se déroulera lundi 12 septembre 2022, décentralisée dans la mairie annexe de PREMIÈRES. Lors de cette séance, une visite de la tuilerie est prévue.

Monsieur Olivier GAUTHRON fait part de la création d'une association des commerçants à GENLIS. Il reviendra devant les membres de l'Assemblée pour donner plus d'informations.

Monsieur Dominique JANIN fait part de sa rencontre avec Monsieur RICHARD, du Conseil Départemental, qui l'a informé de la création d'un projet « Vélo-Route » qui se situerait entre DIJON-AISEREY et AISEREY-SAINT-JEAN-DE-LOSNE, qui se situerait sur les voies de halage Voies Navigables de France (VNF). Ce projet démarrerait avant la fin de cette année. Il fait part de sa surprise car il n'avait aucune information concernant ce projet.

Monsieur Gilles BRACHOTTE explique que ce projet date de plusieurs années et a été initié par Monsieur SAUVADET, Président du Conseil Départemental. Lors du transfert des compétences sociales, des choix budgétaires ont fait que ce projet de liaison « Vélo-Route », reliant DIJON à SAINT-JEAN-DE-LOSNE, allait jusqu'à OUGES. Ce projet a été relancé, voté très récemment. Des financements ont été débloqués en 2 tranches : la première pour OUGES-AISEREY et la seconde pour AISEREY- SAINT-JEAN-DE-LOSNE.

Ce projet offrira une dynamique complémentaire sur le Canal de Bourgogne. Dans le cadre des mobilités douces, la mobilité pourra en être facilitée. Le revêtement de ce circuit permettra l'utilisation de nombreux moyens de déplacement, autres que les véhicules thermiques, à savoir vélo, trottinette, rollers...

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

### **Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »**

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Pour revenir sur le point concernant l'annuaire des commerçants présenté précédemment, celui-ci va recenser l'ensemble des commerçants, des artisans, u compris les micros-entreprises. Cet outil se veut évolutif, sous contrôle du service Développement Économique qui validera les inscriptions. Il sera en lien sur le site Internet de la Collectivité.

Grâce au soutien du Fonds Régional des Territoires, le coût sera moindre, les lignes budgétaires restent acceptables. Les chiffres définitifs seront présentés dans un second temps.

La prochaine réunion de la 2<sup>ème</sup> Commission se tiendra le 21 juin 2022. Les soutiens à l'investissement en bâtiment y seront étudiés, pour la première fois de la mandature, pour, à ce jour, 2 entreprises genlisiennes. Il sera également fait un point sur les évolutions des zones artisanales et économiques.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

➤ **Point sur les subventions**

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que plusieurs dossiers de subventions ont été établis et notamment ceux concernant l'acquisition du nouveau Siège, les travaux du nouveau Siège de la Communauté de Communes.

Les travaux étant complètement terminés à ce jour, il a été présenté aux partenaires les demandes de solde et les plans de financement définitifs.

Les plans de financement sont présentés en annexe.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

➤ **Réalisations budgétaires au 30 Avril 2022**

Les tableaux des réalisations budgétaires en date du 30 avril 2022 sont présentés en annexe.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

➤ **Information sur les lignes Directrices de Gestion de la communauté de communes de la Plaine dijonnaise**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont établies par l'Autorité Territoriale (par arrêté), pour une durée maximale de six ans. La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique prévoit en effet l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les LDG.

À partir de l'état des lieux de la Collectivité, celle-ci doit définir sa stratégie de pilotage des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Le législateur a souhaité que les lignes directrices de gestion aient pour objet de présenter la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la structure. Cette dernière doit définir les enjeux et les objectifs, compte-tenu des politiques publiques et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a ainsi l'opportunité, par l'écriture des lignes directrices de gestion, d'affirmer ses valeurs tout en poursuivant son travail de formalisation des procédures Ressources Humaines.

Les lignes directrices doivent permettre de :

- Faire preuve de transparence,
- Garantir l'égalité de traitement, tout en faisant preuve d'équité,
- Fiabiliser les procédures, tout en les simplifiant, pour les rendre accessibles à tous,
- Faire preuve d'innovation pour s'adapter aux changements législatifs et sociétaux,
- Penser l'intégration et la cohésion des agents, pour développer le sentiment d'appartenance à la même entité,
- Valoriser les compétences et la complémentarité des équipes.

Le projet de lignes directrices de gestion joint en annexe au présent rapport a reçu un avis favorable des membres du Comité Technique réuni le 11 mai 2022. La seconde partie sera présentée au CTP en juillet prochain. Les modifications éventuelles seront présentées par la suite.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.



En l'absence de Monsieur Vincent DANCOURT, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »**

Rapporteuse : N. SEGUIN

Lors de la commission qui s'est réunie le 8 juin dernier, les points présentés ci-dessous ont été évoqués.

➤ **Convention ADEFO**

Madame BAILLET, Directrice Générale de l'ADEFO (Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières) a présenté le bilan d'activité 2021, avec les actions concernant plus particulièrement notre territoire conformément à la Convention d'Objectifs et de Moyens signée en début d'année 2021, bilan d'activité qui conditionne le versement de la subvention de 10 000,00 € (dix mille euros).

Dans un second temps, Mme BAILLET a présenté les missions dévolues et assurées par l'Association, qui visent essentiellement des habitants et familles en situation de précarité liée au logement exclusivement : par exemple les personnes sans-abri orientées vers le 115 ou à la suite de signalements variés pour des personnes occupant un logement très insalubre, ou en voie d'expulsion... Dans ces cas, l'accompagnement de l'ADEFO est de travailler en amont au maintien dans le logement.

➤ **Projet Social 2023-2026**

Le Projet Social du Centre Social est un document qui constitue la « clé de voûte » de la structure de l'animation de la vie sociale sur le territoire. Il définit une dynamique de développement, de changement et de transformation.

Le Projet Social obéit à un processus d'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui valide l'action projetée et ainsi ouvre droit à un financement spécifique. Pour le projet 2019 – 2023, la CAF a octroyé une subvention globale pour le fonctionnement du centre social de 75 000,00 € (Soixante-quinze mille euros) par an. Le Conseil départemental de la Côte-d'Or, associé à l'élaboration, a versé, quant à lui, une subvention annuelle de 22 000,00 € (Vingt-deux mille euros).

Le planning pour le renouvellement du projet social pour la période 2023 – 2026 a été présenté aux membres de la 5<sup>ème</sup> Commission, avec l'objectif de le soumettre à la Commission d'agrément de la CAF en avril 2023. Le Conseil communautaire aura à se prononcer sur le projet en début d'année 2023.

La prochaine réunion de la 5<sup>ème</sup> Commission du 6 juillet sera plutôt une séance de travail pour une évaluation du projet encours et amorcer des perspectives pour le projet 2023-2026.

➤ **Actualités / Animations mises en œuvre par le Centre Social**

Ce samedi 18 juin : Festi-Familles.

A l'instar de celle réalisée en 2018, cette animation a été coconstruite par le Centre Social en collaboration avec les services Petite Enfance et Enfance et Jeunesse.

Le programme des activités de l'été a été adressé par mail aux Mairies. Les actions sont variées et se tiennent dans une dizaine de communes du territoire.

Ces informations sont à relayer largement auprès des habitants des communes, en insistant sur le fait que ces manifestations sont ouvertes à tous les habitants du territoire, adhérents ou pas.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

➤ **Séjour Jeunes – été 2022**

Le projet de séjour 11/17 ans, qui aura lieu du 22 au 27 août 2022, se déroulera à LA CIOTAT.

Un groupe de 10 jeunes s'est constitué, a effectué des recherches et a opté pour un projet de séjour au bord de la mer, au camping *de la Sauge*.

Ils pourront ainsi découvrir la beauté des calanques en kayak de mer et en randonnée palmée, se détendre au parc Aqualand situé à SAINT-CYR-SUR-MER ainsi que pratiquer de la bouée nautique.

Les devis reçus permettent d'estimer le coût à 255,00 € (Deux cent cinquante-cinq euros) pour les familles résidentes du territoire, comprenant l'hébergement, l'alimentation et les activités. Une majoration de 30% est actuellement appliquée aux familles qui résident à l'extérieur du territoire. Pour rappel, le coût du projet du séjour d'été devait se situer entre 180,00€ (Cent quatre-vingts euros) et 280,00 € (Deux cent quatre-vingts euros).

Le groupe de jeunes réalise actuellement une demande de Bourse Jeunes auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, constituée d'un dossier et d'une vidéo de présentation. Si elle est attribuée, cette somme contribuera à diminuer le coût du transport qui est conséquent au regard de la destination choisie.

➤ **Accueil à la Ferme Aux Escaliers - AISEREY**

Depuis le 23 mai 2022, les enfants scolarisés à IZEURE sont accueillis sur les temps méridiens.

➤ **Accompagnement de Projets**

Dans le cadre de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes), l'équipe d'animation accompagne les groupes de jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Trois accompagnements de projet sont à ce jour amorcés :

- la création d'une Junior Association,
- un tournoi multisports organisé par le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) de COLLONGES-ET-PREMIÈRES le vendredi 8 juillet 2022,
- le projet de séjour 11/17 ans qui aura lieu du 22 au 27 août 2022 à LA CIOTAT, comme présenté précédemment.

➤ **Ateliers Jeunes du Conseil Départemental**

Chaque année, des appels à projets sont lancés par divers financeurs.

Comme chaque année, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a transmis son catalogue d'Ateliers Jeunes. Ce projet est cofinancé à hauteur de 80 % par celui-ci pour la mise en place d'ateliers en faveur des jeunes et/ou de leurs parents/grands parents.

Cinq ateliers et une mise à disposition gracieuse de matériel intéressent les Espaces Jeunes de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or est sollicité à hauteur de 1 820,00 € (Mille huit cent vingt euros), afin que le montant à charge pour la Collectivité ne soit que de 450,00 € (Quatre cent cinquante euros). Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or se positionnera en juin 2022 sur ces diverses demandes.

Les ateliers sollicités sont les suivants :

- Faisons évoluer le regard sur le handicap à travers le handisport,
- Révèle tes compétences sociales grâce à de nouveaux sports,

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

- Réalisation numérique,
- La boîte à outils pour gérer son stress,
- Croire c'est pouvoir,
- Mise à disposition de l'Adozone.

Conformément aux ambitions de la Convention Territoriale Globale (CTG), la mise en œuvre de certains ateliers pourrait donner lieu à un travail transversal entre le Pôle Enfance Jeunesse et le service Développement Économique, notamment pour « La boîte à outil pour gérer son stress » et « Croire, c'est pouvoir ».

La prochaine 6<sup>ème</sup> commission aura lieu le mardi 5 juillet 2022.

Le 29 juillet, un Flashmob sera organisé à la Ferme aux escaliers.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

### **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »**

Rapporteur : G. MORELLE

Le 30 mai dernier, les échanges au cours de la Commission ont porté sur :

#### ➤ **Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV)**

- Présentation du Bilan 2021 au regard des tableaux établis par le prestataire "L'HACIENDA",
- Présentation des travaux récemment effectués :
  - Isolation par l'extérieur des blocs sanitaires et du bureau d'accueil,
  - Réfection des clôtures existantes et pose d'une nouvelle clôture pour le stockage des containers à ordures (de ce fait, il n'y a plus de dépôts sauvages),
  - Révision des systèmes électriques et modernisation de l'éclairage extérieur.
- Présentation des travaux budgétés en 2022, qui devraient bénéficier d'un cofinancement dont le dossier a été déposé auprès des services de l'État dans le cadre de l'Appel à Projets pour les subventions d'investissement du Plan de relance 2022 et concernant la réhabilitation des aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage, soit à hauteur de 70%. La notification est normalement attendue courant juillet. Cela concerne :
  - Télégestion et sécurisation des blocs sanitaires et bâtiments, et des paiements : les impayés doivent disparaître [estimation à 9 246,50 € (Neuf mille deux cent quarante-six euros et cinquante centimes), 70%].  
À ce jour, la dette générale est de l'ordre de 5 000,00 € (cinq mille euros). Avec ce système, un montant estimatif de consommation d'eau et d'électricité, ainsi que l'emplacement seront payés d'avance.
  - Pose d'un panier dégrilleur avant la pompe de relevage en assainissement [estimation à 4 000,00 € (quatre mille euros), 70%],
  - Construction d'un espace dédié à l'animation sociale et au soutien scolaire (estimation à 83 914,00 €, 70% +10% par la CAF),
  - Travaux de peinture intérieure des blocs sanitaires [estimation à 5 300,00 € (Cinq mille trois cents euros, 70%).

#### ➤ **STRE**

- Conférence sur la transition écologique

Par Monsieur Arthur KELLER, ingénieur de formation et spécialiste des risques systémiques, de la résilience des systèmes socio-écologiques.

La conférence doit avoir lieu le 16 décembre 2022, à 19h00, au cinéma l'Odéon, à GENLIS.

- Charte d'Eco-Exemplarité - SMICTOM

La présentation, par Simon DELEYROLLE et Jérôme THEVENEAU, est au programme de la Conférence des Maires le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.

- Houblonnière communautaire-Point d'avancement

La haie, plantée sur près de 100 mètres, affiche un très bon taux de reprise et 45 pieds de houblon sont sortis de terre sur les 53 plantés.

Monsieur Olivier GAUTHRON demande s'il existe toujours une convention, pour le poste de relevage de l'Aire d'Accueil. Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il a été relevé 2 anomalies. L'une concerne l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage dont le poste de relevage n'a pas été relevé faute d'accès. Il est donc demandé de qui en a la gestion : SUEZ ou la Communauté de Communes ?

Monsieur Guy MORELLE précise qu'un avenant d'une durée d'une année. Information confirmée par Monsieur Jean-Marc LOVAT.

La seconde anomalie porte sur le poste de relevage de la déchetterie. Ce point concerne le SMICTOM. Monsieur Daniel CHETTA procédera à la vérification de ces informations.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

# COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Technique Départementale

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil d'Administration s'est tenu le 13 juin dernier. Le compte-rendu sera communiqué lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

L'Assemblée Générale s'est déroulée le 09 juin dernier. Ont été évoqués les items :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Commissaire aux comptes : approbation, examen et clôture des comptes au 31 décembre 2021, affectation des résultats :
  - o Résultats en légère baisse, dus en partie par l'augmentation des charges en personnel.

La présentation de l'intervention de Monsieur Kauffmann, de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) a été communiquée aux membres du Conseil Communautaire, par voie informatique.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, (ARNia) et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

En l'absence de Monsieur Vincent DANCOURT, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

En l'absence de Monsieur Vincent DANCOURT, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

Réunion de la CSE de la Râcle le 01 juin dernier :

Bilan fait par Monsieur Éric de LAMARLIÈRE pour sa dernière présentation, son mandat de vice-président s'arrête du fait de sa démission en tant que maire.

Le prochain Conseil Syndical se déroulera le 22 juin, au cours duquel il sera procédé à l'élection d'un nouveau vice-président pour CSE de la Racle.

Monsieur Dominique JANIN tient à préciser que s'il est noté que la situation de la station d'épuration à AISEREY semble se stabiliser, cela n'a rien de naturel. En effet, les serres ne sont plus utilisées et les boues sont évacuées par containers.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : G. MORELLE

Le Conseil Syndical s'est réuni le 7 juin dernier. Il a été question, notamment :

- Départ du technicien,
- Présentation de l'avancée du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE 2021-2025),
- Point sur le contrat de la Nappe Dijon-Sud,
- Point d'étapes sur le contrat de bassin 2019-2021,
- Point sur la situation hydrologique et pluviométrique :
  - Les 5 premiers mois de l'année sont les plus secs depuis 1973,
  - Le déficit pluviométrique est de 140.6 millimètres contre 288, par rapport à la moyenne générale,
  - Les cours d'eaux et les nappes sont en étiage, comme cela peut se voir généralement en septembre. Des mesures devraient être bientôt prises par la Préfecture, le niveau d'alerte étant atteint,
  - La nappe Dijon-Sud est de 73 centimètres plus basse que la moyenne des 42 dernières années. Depuis une vingtaine d'année, cette nappe ne se recharge pas.

L'idée de regroupement des 4 syndicats est relancée, en remplacement du SMTVO. Pour se faire, les EPCI devront délibérer sur la création de ce futur syndicat unique, sachant que si un EPCI vote contre, ce projet ne pourra pas se concrétiser. Cependant, Dijon Métropole souhaite rester sur le fait d'avoir une grande partie de financement à la carte, ce qui avait provoqué le refus des statuts par les autres partenaires de l'époque.

#### Syndicat du Bassin Vingeanne, Bèze, Albane (SBVA)

La réunion du 1er juin dernier à Mirebeau/Bèze avait pour objet l'élaboration d'un contrat de bassin sur le périmètre des bassins Vingeanne et Bèze : le Syndicat Vingeanne Bèze Albane a pour projet une extension d'ici fin 2022 à l'ensemble du bassin versant de la Vingeanne.

Les membres actuels sont :

- Communauté de Communes CAP Val de Saône pour 15 communes,
- Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois pour 8 communes,
- Communauté de Communes des Quatre Rivières pour 1 commune,
- Communauté de Communes Val de Gray pour 5 communes,
- Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon pour 1 commune.

Sont en cours de rajout :

- Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois pour 8 communes,
- Communauté de Communes des Quatre Rivières pour 1 commune.

Lorsque l'arrêté préfectoral aura approuvé cette extension, le Syndicat entend satisfaire à la cohérence hydrographique de gestion des bassins versants de la Vingeanne, de la Bèze et de l'Albane en demandant aux EPCI-FP suivants de les rejoindre :

- Communauté de Communes Auberive-Vingeanne et Montsaigeonnais (28 communes),
- Communauté de Communes du Grand Langres (2 communes),
- Communauté de Communes Tille et Venelle (6 communes),

#### **AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**



- Communauté de Communes Norges et Tille (1 commune),
- Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (2 communes : Longchamps et Chambeire).

L'adhésion nécessitera à la fois un avis favorable des Conseils Communautaires concernés et des Conseils Municipaux de leurs communes.

Le budget prévisionnel du futur SBVA est de 150 000,00 € (Cent cinquante mille euros), incluant toutes les cotisations de tous les EPCI, dont 427,07 € (Quatre cent vingt-sept euros et sept centimes) pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

**Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)**

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)**

Rapporteur : J. THÉVENEAU

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

**Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS**

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise**

Rapporteur : D. CHETTA

Les membres du Conseil Communautaire **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Questions diverses**

Rapporteur : P. ESPINOSA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Secrétariat de séance

Présidence de séance

**Vincent CROUZIER**

Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et de la Modernisation de l'Administration  
Maire délégué de COLLONGES-LÈS-PREMIÈRES

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER